

COMMUNE DE VILLEMATIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU 21 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un février à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 17 février 2017

Date d'affichage : 17 février 2017

PRESENTS : MM JILIBERT, BARRAU, ESCULIE, GUYET
Mmes ADELL, RENOUX, SAUNIER

ABSENTS EXCUSES :

Mme ESPARSEL donne pouvoir à RENOUX

Mme ESCAFFIT donne pouvoir à JILIBERT

M DESCOFFRES donne pouvoir à GUYET

M CAMASSES donne pouvoir à ESCULIE

ABSENTS

Mme CASTANEDA, VALENTIN

Mme ADELL est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Marché de maîtrise d'œuvre réfection toiture Mairie/Ecole
- Marché de maîtrise d'œuvre remplacement menuiseries, chauffage mise aux normes Salle des Fêtes
- Opération réfection toiture Mairie/Ecole : adoption du plan de financement
- Opération menuiseries, chauffage mise aux normes Salle des Fêtes : adoption du plan de financement
- Opération réfection intérieur Mairie : adoption du plan de financement
- Demande de subvention Conseil Départemental réfection toiture Mairie/Ecole
- Demande de subvention Conseil Départemental menuiseries, chauffage mise aux normes Salle des Fêtes
- Demande de subvention Conseil Départemental réfection intérieur Mairie
- Demande urgente auprès de l'Etat : réfection toiture Mairie/Ecole
- Choix du bureau de contrôle mise aux normes Salle des Fêtes

● AFFAIRES DIVERSES

Séance 2017/ N° 2⇒DEL21022017-2-1

**OBJET : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE REFECTION DE LA TOITURE
MAIRIE / ECOLE**

Lors de cette séance M. le Maire expose que les dispositions du CGCT article L.2122-22 permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier à M. le Maire la délégation suivante : signature du marché pour la maîtrise d'œuvre réfection de la toiture Mairie / Ecole.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que vu son montant ce marché est exempté de publicité.

↳ Le choix de maîtrise se porte sur :

MAITRISE D'ŒUVRE :

VIGNOT Ghislain Architecte

Pour un marché au taux de 7,1659% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

↳ D'autoriser M. le maire à signer les diverses pièces concernant le marché

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2⇒DEL21022017-2-2

**OBJET : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE REMPLACEMENT
MENUISERIES CHAUFFAGE MISE AUX NORMES SALLE DES FETES**

Lors de cette séance M. le Maire expose que les dispositions du CGCT article L.2122-22 permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier à M. le Maire la délégation suivante : signature du marché pour la maîtrise d'œuvre remplacement menuiseries, chauffage et mise aux normes de la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que vu son montant ce marché est exempté de publicité.

↳ Le choix de maîtrise se porte sur :

MAITRISE D'ŒUVRE :

VIGNOT Ghislain Architecte

Pour un marché au taux de 7,1659% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

↳ D'autoriser M. le maire à signer les diverses pièces concernant le marché

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2⇒DEL21022017-2-3

**OBJET : OPERATION REFECTION TOITURE MAIRIE/ECOLE :
ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Lors de cette séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier concernant l'opération : Réfection de la toiture Mairie / Ecole.

Ces travaux sont nécessaires suite à la découverte d'anomalies sur charpente dues à des tuiles canals anciennes cassées ou ayant glissé. Une réparation a été nécessaire.

Le coût de l'opération a été évalué à :

Réfection de la toiture Mairie : 17 611,39€ HT

Réfection de la toiture Ecole : 52 784,18€ HT

Total H.T : 70 395,57€

Total T.T.C : 84 474,64€

Plan de financement

↳ Subventions demandées au taux le plus élevé :

- Auprès de l'Etat
- Auprès du Conseil Départemental

↳ Part restante : autofinancement par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ D'arrêter le projet de L'OPERATION REFECTION DE LA TOITURE

MAIRIE / ECOLE

⇒ D'adopter le plan de financement

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2 ⇒ DEL21022017-2-4

OBJET : OPERATION REMPLACEMENT MENUISERIES, CHAUFFAGE, MISE AUX NORMES SALLE DES FETES : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Lors de cette séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier concernant l'opération Remplacement menuiseries, chauffage et mise aux normes Salle des fêtes.

Le coût de l'opération a été évalué à :

Remplacement menuiseries, chauffage et mise aux normes Salle des Fêtes : 93 558,57€ HT

Total H.T : 93 558,57€

Total T.T.C : 112 270,28€

Plan de financement :

Subvention demandée au taux le plus élevé accordé par le Conseil Départemental

Part restante : autofinancement par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ D'arrêter le projet de L'OPERATION REMPLACEMENT MENUISERIES, CHAUFFAGE

ET MISE AUX NORMES SALLE DES FETES

⇒ D'adopter le plan de financement

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2⇒DEL21022017-2-5

**OBJET : OPERATION REFECTION DE L'INTERIEUR DE LA MAIRIE :
ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Lors de cette séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier concernant l'opération : Réfection de l'intérieur de la Mairie.

Le coût de l'opération a été évalué à :

Réfection de l'intérieur de la Mairie : 27 016,22€ HT

Total H.T : 27 016,22€

Total T.T.C : 32 419,46€

Plan de financement :

Subvention demandée au taux le plus élevé accordé par le Conseil Départemental

Part restante : autofinancement par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒D'arrêter le projet de L'OPERATION REFECTION DE L'INTERIEUR
DE LA MAIRIE

⇒D'adopter le plan de financement

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2⇒DEL21022017-2-6

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :
REFECTION DE LA TOITURE MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une le projet Réfection de la toiture Mairie s'impose, et qu'il est opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

L'entreprise chargée des travaux d'isolation thermique a constaté d'importantes anomalies sur quelques pièces de la charpente. Une réparation a dû être effectuée.

L'ensemble des couvertures de la Mairie / Ecole remaniées il y a 25 ans présentent aujourd'hui des gouttières dues aux tuiles canals anciennes cassées ou ayant glissé.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à :

Réfection de la toiture Mairie :

Total H.T : 17 611,36 €

Total T.T.C : 21 133,63 €

Le Conseil Municipal décide :

- ⇒ D'adopter l'opération Réfection de la toiture Mairie
 - ⇒ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental
 - ⇒ Les sommes seront inscrites au B.P 2017
- Mandate le maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2 ⇒ DEL21022017-2-7

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :
REPLACEMENT MENUISERIES, CHAUFFAGE MISE AUX NORMES
SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet Remplacement menuiseries, chauffage et mise aux normes Salle des Fêtes a avancé, et qu'il est opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à :

Remplacement menuiseries, chauffage et mise aux normes Salle des Fêtes :

Total H.T : 93 558,57 €

Total T.T.C : 112 270,28 €

Le Conseil Municipal décide :

- ⇒ D'adopter l'opération Remplacement menuiseries, chauffage et mise aux normes Salle des Fêtes
 - ⇒ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental
 - ⇒ Les sommes seront inscrites au B.P 2017
- Mandate le maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2 ⇒ DEL21022017-2-8

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :
REFECTION DE L'INTERIEUR DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet Réfection de l'intérieur de la Mairie a avancé, et qu'il est opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à :

Réfection de l'intérieur de la Mairie :

Total H.T : 27 016,22 €

Total T.T.C : 32 419,46 €

Le Conseil Municipal décide :

- ⇒ D'adopter l'opération Réfection de l'intérieur de la Mairie
- ⇒ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental
- ⇒ Les sommes seront inscrites au B.P 2017
- Mandate le maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération

NOMBRE DE VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2 ⇒ DEL21022017-2-9

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR
TRAVAUX URGENTS DE REFECTION DE LA TOITURE MAIRIE / ECOLE**

Lors de cette séance Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les faits suivants :

- Lors de la rénovation énergétique et thermique Mairie / Ecole l'entreprise chargée des travaux d'isolation thermique a constaté d'importantes anomalies au niveau de la toiture sur quelques pièces de la charpente. Une réparation a dû être effectuée.
- L'ensemble des couvertures de la Mairie / Ecole remaniées il y a 25 ans présentent aujourd'hui de nombreuses gouttières dues aux tuiles canals anciennes cassées ou ayant glissé.

Il est donc urgent et nécessaire de procéder à une remise en état.

Le coût prévisionnel de l'opération à :

Réfection de la toiture Mairie / Ecole :

Total H.T : 70 395,57 €
Total T.T.C : 84 474,64 €

Vu l'urgence de l'opération,

Le Conseil Municipal décide :

- ⇒ D'adopter l'opération Réfection de la toiture Mairie / Ecole
- ⇒ D'adopter le plan de financement ci-dessous
- ⇒ Sollicite de l'Etat une aide financière urgente pour cette opération
- ⇒ Les sommes seront inscrites au B.P 2017
- ⇒ Autorise le maire à signer tout acte et toute pièce se rapportant à ce projet

Plan de financement :
Subventions demandées 50%
Autofinancement 50%

NOMBRE DE VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2⇒DEL21022017-2-10

**OBJET : CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE MISE AUX NORMES
SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dépôt du dossier urbanisme pour la mise aux normes accessibilité et sécurité de la salle des fêtes il est nécessaire de le compléter par un rapport de contrôle technique.

Monsieur le Maire précise donc au Conseil Municipal la nécessité de choisir un bureau de contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Municipal, suite au devis proposé :

⇒ Décide de retenir comme bureau de contrôle pour la mise aux normes salle des fêtes l'agence SOCOTEC domiciliée à Toulouse pour un montant de 1950,00€ HT soit 2340,00€ TTC,

⇒ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,

⇒ Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2017.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2017/ N° 2⇒DEL21022017-2-11

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :
REFECTION DE LA TOITURE ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une le projet Réfection de la toiture Ecole s'impose, et qu'il est opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

L'entreprise chargée des travaux d'isolation thermique a constaté d'importantes anomalies sur quelques pièces de la charpente. Une réparation a dû être effectuée.

L'ensemble des couvertures de la Mairie / Ecole remaniées il y a 25 ans présentent aujourd'hui des gouttières dues aux tuiles canals anciennes cassées ou ayant glissé.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à :

Réfection de la toiture Ecole :

Total H.T : 52 784,18 €

Total T.T.C : 63 341,02 €

Le Conseil Municipal décide :

⇒ D'adopter l'opération Réfection de la toiture Ecole

⇒ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental

⇒ Les sommes seront inscrites au B.P 2017

Mandate le maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel JILIBERT

